

Assemblée de la Commission communautaire française



17 décembre 1999

---

SESSION ORDINAIRE 1999-2000

---

**BULLETIN  
DES  
QUESTIONS ET RÉPONSES**

## SOMMAIRE

Pages

### I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU DANS LE DÉLAI RÉGLEMENTAIRE

(Article 85 du règlement)

**Le président du Collège, chargé de l'Enseignement, de la Reconversion et du Recyclage professionnels, du Transport scolaire, de la Cohabitation des communautés locales, des Relations avec la Communauté française et la Région wallonne, ainsi que des Relations internationales, monsieur Eric Tomas**

*Liquidation des subventions organiques (n° 5 de M. Grimberghs) ..... 4*

**Le membre du Collège, chargé du Budget, de l'Action sociale et de la Famille, monsieur Alain Hutchinson**

*Liquidation des subventions organiques (n° 5 de M. Grimberghs) ..... 5*

Pages

**II. QUESTIONS DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE  
ET RÉPONSES DES MEMBRES DU COLLÈGE**

(Article 85 du règlement)

**Le président du Collège, chargé de l'Enseignement, de la Reconversion et du Recyclage professionnels, du Transport scolaire, de la Cohabitation des communautés locales, des Relations avec la Communauté française et la Région wallonne, ainsi que des Relations internationales, monsieur Eric Tomas**

*Football Club Atlas (n° 2 de Mme Huytebroeck) ..... 6*

**Le membre du Collège, chargé de la Santé, de la Culture, du Tourisme, du Sport et de la Jeunesse, monsieur Didier Gosuin**

*Comptoir d'accueil au terminal TGV/Thalys/Eurostar (n° 1 de M. Roelants du Vivier) ..... 7*

*Football Club Atlas (n° 2 de Mme Huytebroeck) ..... 7*

*Agora Space (n° 3 de Mme Huytebroeck) ..... 8*

**Le membre du Collège, chargé du Budget, de l'Action sociale et de la Famille, monsieur Alain Hutchinson**

*Soutien financier des gens du voyage (n° 4 de Mme Huytebroeck) ..... 10*

## I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU DANS LE DÉLAI RÉGLEMENTAIRE

LE PRÉSIDENT DU COLLÈGE,  
CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA RECONVERSION  
ET DU RECYCLAGE PROFESSIONNELS, DU TRANSPORT SCOLAIRE,  
DE LA COHABITATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES, DES RELATIONS  
AVEC LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA RÉGION WALLONNE,  
AINSI QUE DES RELATIONS INTERNATIONALES,  
MONSIEUR ERIC TOMAS

Question n° 5 de M. Grimberghs du 9 novembre 1999.

*Mise en œuvre du décret du 17 avril 1997 relatif à la liquidation des subventions organiques.*

En date du 18 décembre dernier, j'avais eu l'occasion d'interroger le président du Collège sur cet objet.

En effet, je m'étais étonné qu'à l'époque, je n'avais pas eu connaissance de dispositions d'exécution dudit décret.

La réponse du président du Collège se voulait rassurante, précisant que « globalement, les dispositions du décret sont respectées et appliquées (...) ». Toutefois, l'insistance de ce dernier quant à une responsabilité des associations subsidiées ne rentrant pas la totalité des éléments nécessaires (notamment les pièces justificatives) m'incitait

quelque peu à tempérer cet optimisme, dans la mesure où précisément le décret a bien prévu ce cas d'espèce puisque son article 5 précise que « le dossier est présumé complet à la date à laquelle il a été envoyé à l'administration, pour autant que celle-ci n'ait pas réagi dans le délai de 20 jours qui suit son dépôt ».

Théoriquement donc, hors les associations qui sciemment refuseraient par exemple de fournir les éléments justificatifs de leurs dépenses, cet argument paraît ne pas pouvoir justifier une éventuelle non-application du décret.

Je souhaite donc m'enquérir auprès de chacun des membres du Collège ayant des attributions concernées par le champ d'application du décret, de l'état des lieux des dispositions existantes, ou le cas échéant encore à prendre, pour assurer la pleine application du décret, et ce par secteur d'activités.

LE MEMBRE DU COLLÈGE,  
CHARGÉ DU BUDGET, DE L'ACTION SOCIALE  
ET DE LA FAMILLE,  
MONSIEUR ALAIN HUTCHINSON

Question n° 5 de M. Grimberghs du 9 novembre 1999.

*Mise en œuvre du décret du 17 avril 1997 relatif à la liquidation des subventions organiques.*

En date du 18 décembre dernier, j'avais eu l'occasion d'interroger le président du Collège sur cet objet.

En effet, je m'étais étonné qu'à l'époque, je n'avais pas eu connaissance de dispositions d'exécution dudit décret.

La réponse du président du Collège se voulait rassurante, précisant que « globalement, les dispositions du décret sont respectées et appliquées (...) ». Toutefois, l'insistance de ce dernier quant à une responsabilité des associations subsidiées ne rentrant pas la totalité des éléments nécessaires (notamment les pièces justificatives) m'incitait

quelque peu à tempérer cet optimisme, dans la mesure où précisément le décret a bien prévu ce cas d'espèce puisque son article 5 précise que « le dossier est présumé complet à la date à laquelle il a été envoyé à l'administration, pour autant que celle-ci n'ait pas réagi dans le délai de 20 jours qui suit son dépôt ».

Théoriquement donc, hors les associations qui sciemment refuseraient par exemple de fournir les éléments justificatifs de leurs dépenses, cet argument paraît ne pas pouvoir justifier une éventuelle non-application du décret.

Je souhaite donc m'enquérir auprès de chacun des membres du Collège ayant des attributions concernées par le champ d'application du décret, de l'état des lieux des dispositions existantes, ou le cas échéant encore à prendre, pour assurer la pleine application du décret, et ce par secteur d'activités.

## II. QUESTIONS DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE ET RÉPONSES DES MEMBRES DU COLLÈGE

---

LE PRÉSIDENT DU COLLÈGE,  
CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA RECONVERSION  
ET DU RECYCLAGE PROFESSIONNELS, DU TRANSPORT SCOLAIRE,  
DE LA COHABITATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES, DES RELATIONS  
AVEC LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA RÉGION WALLONNE,  
AINSI QUE DES RELATIONS INTERNATIONALES,  
MONSIEUR ERIC TOMAS

Question n° 2 de Mme Huytebroeck du 29 septembre 1999.

*Football Club Atlas.*

Le FC Atlas, dont l'une des missions est l'intégration des jeunes par le sport a connu en 1997 des problèmes à la fois financier et de disponibilité de terrains. Ce club a alors bénéficié en 1998 d'une subvention de la Commission de 500 000 francs et il lui a été permis d'occuper des terrains pour les entraînements de ses jeunes à Wemmel.

Aujourd'hui, de nouveaux déboires sont en vue pour ce club qui permet à de nombreux jeunes de pratiquer un sport, puisque le terrain de Wemmel n'est plus disponible.

J'aimerais savoir

— Si le FC Atlas a également bénéficié d'un financement en 1999?

— Si oui, quel en est le montant et sur quel article budgétaire cette somme est-elle inscrite?

— Avez-vous enfin en tant que membres du Collège des contacts avec les clubs bruxellois susceptibles de mettre des terrains à disposition du FC Atlas?

Je vous remercie d'avance de me transmettre vos réponses à ces questions.

*Réponse:* Voir p. 7 la réponse de M. Didier Gosuin, membre du Collège chargé du Sport.

LE MEMBRE DU COLLÈGE,  
CHARGÉ DE LA SANTÉ, DE LA CULTURE, DU TOURISME,  
DU SPORT ET DE LA JEUNESSE,  
MONSIEUR DIDIER GOSUIN

Question n° 1 de M. Roelants du Vivier du  
23 septembre 1999.

*Comptoir d'accueil au terminal TGV/Thalys/  
Eurostar.*

Un bureau d'accueil touristique a été installé en  
mai dernier à la gare du Midi, à proximité immé-  
diate du terminal TGV/Thalys/Eurostar.

Cette heureuse initiative financée par la  
Commission communautaire française et par le TIB  
correspond à un besoin sans cesse croissant  
d'information touristique, singulièrement à l'heure  
de l'exposition Ensor et à l'approche de Bruxel-  
les 2000 et de l'Euro 2000.

Monsieur le ministre peut-il dresser un bilan  
estival de ce bureau, en termes de nombre de  
contacts-clients ainsi qu'en ce qui concerne le type  
de renseignements demandés, et, en pourcentage de  
réponses données, les langues utilisées.

*Réponse:* En réponse à la question de  
l'honorable membre, je me permets de vous trans-  
mettre pour votre bonne information, certaines  
données susceptibles de pouvoir tirer un premier  
bilan estival de ce bureau d'accueil touristique.

Toutefois, comme vous le soulignez, ce bureau  
n'est ouvert que depuis le mois de mai 1999, ce qui  
correspond à 5 mois d'activité, donc une période  
trop peu importante pour pouvoir tirer des conclu-  
sions statistiquement fiables. Vous n'êtes pas sans  
savoir que l'activité touristique est fortement fluc-  
tuante selon les périodes de l'année (les « hautes  
saisons » de l'activité touristique à Bruxelles sont  
plutôt de mars à juin et d'octobre à décembre).

Le bilan estival de ce bureau d'informations  
touristiques peut se résumer comme suit:

— En terme de fréquentation, le bureau  
accueille plus de clients voyageant sur le réseau  
Thalys que celui d'Eurostar. Ce qui correspond aux  
tendances générales de flux avec la France et  
l'Angleterre.

— Une cinquantaine de personnes par train  
international arrivant à la gare du Midi interrogent  
la ou les hôtesses présentes sur le stand. Cette  
donnée se confirme tant en semaine que durant les  
week-end.

— Le bureau enregistre plus de monde le matin  
que l'après-midi, avec un creux significatif entre 15  
et 17 heures, ce qui correspond à la fréquence des  
arrivées Thalys et la forte affluence du train de  
17 h 20.

Les questions les plus fréquemment posées  
concernent la localisation des lieux d'hébergement.  
Les questions — d'information touristique —  
proprement dites concernent les expositions en  
cours ou les musées bruxellois. Une question plus  
ponctuelle liée à l'actualité concerne le succès de  
l'exposition Ensor et les moyens de transport pour  
y accéder.

Elles concernent également les distractions et  
attractions touristiques possibles. La question  
« Qu'y a-t-il à faire à Bruxelles ? » est régulièrement  
posée.

J'espère avoir pu ainsi répondre à vos questions.  
En tout état de cause, je compte faire le point sur la  
situation en juin 2000 pour le rapport annuel qui  
sera établi dans le cadre de l'Observatoire du  
tourisme en Région bruxelloise.

Question n° 2 de Mme Huytebroeck du 29 sep-  
tembre 1999.

*Football Club Atlas.*

Le FC Atlas, dont l'une des missions est  
l'intégration des jeunes par le sport a connu en 1997  
des problèmes à la fois financier et de disponibilité  
de terrains. Ce club a alors bénéficié en 1998 d'une  
subvention de la Commission de 500 000 francs et  
il lui a été permis d'occuper des terrains pour les  
entraînements de ses jeunes à Wemmel.

Aujourd'hui, de nouveaux déboires sont en vue  
pour ce club qui permet à de nombreux jeunes de

pratiquer un sport, puisque le terrain de Wemmel n'est plus disponible.

J'aimerais savoir

— Si le FC Atlas a également bénéficié d'un financement en 1999?

— Si oui, quel en est le montant et sur quel article budgétaire cette somme est-elle inscrite?

— Avez-vous enfin en tant que membres du Collège des contacts avec les clubs bruxellois susceptibles de mettre des terrains à disposition du FC Atlas?

Je vous remercie d'avance de me transmettre vos réponses à ces questions.

**Réponse:** En réponse à l'honorable membre je me permets de lui faire savoir que:

1. Le FC Atlas bénéficie au même titre que les associations bruxelloises des aides relatives à la réglementation de l'Assemblée de la Commission communautaire française relative à la subvention des clubs sportifs. Pour ce qui est de 1999, le formulaire ad hoc a bien été retiré par les responsables du FC Atlas. La date limite de remise de ces questionnaires a été fixée au 15 octobre 1999. Passé ce délai les questionnaires seront examinés par l'Administration de la CCF et une proposition de répartition de l'enveloppe réservée à cet effet — pour mémoire 6 millions inscrits au budget 1999, allocation de base 11.22.33.02 — me sera soumise ensuite. J'informerai pour ma part le Collège de cette répartition et ce dernier fera, comme il se doit, rapport à la commission compétente de l'Assemblée.

2. Le manque d'infrastructures est un problème criant en Région bruxelloise. Lorsque en 1997, le FC Atlas a lancé son appel au secours, j'avais déjà pris l'initiative d'aborder le problème de manière plus structurelle et en faveur de l'ensemble des clubs de football de la Région bruxelloise. C'est pourquoi, une commission a été mise en place. Dans les conclusions de celle-ci figurait notamment la nécessité de créer de nouveaux terrains synthétiques, qui permettront une plus grande fréquentation. Se fixer à cet objectif et répondre aux carences est un travail de longue haleine. La Région, les communes et moi-même œuvrons dans ce sens. C'est ainsi que chaque année des infrastructures de ce type voient le jour. Après de récentes inaugurations à Etterbeek, Saint-Gilles, Bruxelles-Ville et Auderghem. Prochainement, c'est à Forest et à Berchem-Sainte-Agathe que de nouvelles infrastructures verront le jour.

3. En ce qui concerne le cas précis de délocalisation du FC Atlas, j'ai pris contact avec le bourgmestre de Wemmel l'incitant à revenir sur sa décision. Je considère en effet qu'on ne peut pénaliser toute une structure pour les agissements coupables de quelques vandales. Je précise par ailleurs qu'une solution provisoire a été trouvée sur le territoire de la commune de Berchem-Sainte-Agathe.

**Question n° 3 de Mme Huytebroeck du 29 septembre 1999.**

*Agora space.*

La Commission a lors de la précédente législature investi dans l'installation de plusieurs « agora space » dans divers espaces de jeux bruxellois. Ces infrastructures sportives ont ainsi permis à de nombreux jeunes, souvent de quartiers fragilisés, de pratiquer des sports extérieurs (foot, basket, ...) sans être obligés de s'inscrire dans des clubs sportifs.

Un tel espace a été installé en 1996 à Forest, avenue Jupiter. De nombreux jeunes fréquentaient cet espace qui ne connaissait quasi pas de problème de vandalisme. Cet été, les autorités communales ont pris la décision de démanteler cet agora space sous prétexte de plaintes de riverains (bruit, insécurité, ...). Or cette infrastructure avait été principalement financée par la Commission.

J'aimerais dès lors savoir:

— combien la Commission a-t-elle investi dans cette infrastructure?

— la commune de Forest a-t-elle informé la Commission de son projet de démantèlement?

— si non, une commune peut-elle prendre ainsi la liberté de démanteler une infrastructure sportive financée par une instance régionale?

D'avance, je vous remercie de me transmettre vos réponses.

**Réponse:** En réponse à l'honorable membre, je me permets de lui faire savoir que:

1. Cette infrastructure a été financée par la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre du « Fonds de refinancement des infrastructures sportives de proximité » à raison de 2,1 millions. Pour mémoire, la subvention des infrastructures sportives communales est gérée techniquement et administrativement par la Commission communautaire française et financée par la Région de Bruxelles-



Capitale. L'arrêté royal du 22 février 1974 relatif à l'intervention de l'État en matière de subsides pour l'exécution de travaux d'infrastructure culturelle et sportive exécutés par les provinces, communes et la Commission communautaire française est toujours d'application.

2. La commune de Forest n'a pas informé la Commission de son projet de démantèlement. Ce n'est qu'après le démontage que l'administration de la Commission en a été avisée téléphoniquement par un riverain.

3. Une commune ne peut bien évidemment pas démanteler une telle infrastructure subsidiée par la Région et la Commission sans l'avertir. C'est pourquoi une réunion entre les fonctionnaires communaux et ceux de la Commission s'est tenue, tout récemment à ce sujet et une série d'instructions ont été communiquées à la commune de Forest. Parmi celles-ci figurent l'obligation de remonter l'infrastructure au même endroit ou dans tout autre lieu. Faute de quoi une procédure de demande de remboursement sera transmise à la Région bruxelloise par la Commission.

LE MEMBRE DU COLLÈGE,  
CHARGÉ DU BUDGET, DE L'ACTION SOCIALE  
ET DE LA FAMILLE,  
MONSIEUR ALAIN HUTCHINSON

Question n° 4 de Mme Huytebroeck du  
7 octobre 1999.

*Soutien financier des gens du voyage.*

Dans le budget des dépenses de la Commission communautaire française, l'article budgétaire 63.24 (division 22, programme 5, infrastructures sociales) concerne les subventions aux communes pour l'achat et l'aménagement de terrains de camping pour nomades. En 1996, le budget qui y avait été consacré était de 300 000 francs; les années suivantes, le budget annuel était de 200 000 francs.

Ces crédits étaient destinés à couvrir le financement d'infrastructures d'accueil pour nomades.

Monsieur le membre du Collège pourrait-il m'indiquer quelles communes ont été ainsi subventionnées et pour quelles infrastructures? Quels types de dépenses ont été couvertes? Pour quels montants?

Y a-t-il d'autres aides financières accordées aux gens du voyage, par exemple dans les activités jeunesse, petite enfance, éducation permanente, activités parascolaires, écoles de devoirs ou centre d'alphabétisation? Si oui, pour quels types d'activités et pour quels montants?

D'avance je remercie le membre du Collège pour ses réponses à mes questions.

*Réponse:* Avant de rédiger la réponse et afin que celle-ci soit complète, j'ai pris soin d'interroger

l'administration chargée de la gestion de cet article budgétaire et des prestations y relatives.

Les renseignements obtenus sont les suivants:

L'article 63.24 — division 22 — concerne, en matière d'infrastructures sociales, les subventions aux communes pour l'achat et l'aménagement de terrains de camping pour nomades.

En 1996, un budget de 300 000 francs avait été décidé pour ce type d'infrastructures. Les années suivantes, le budget a été réduit à 200 000 francs.

Aucune commune n'a marqué son souhait jusqu'à présent de bénéficier de ce type d'aide pour l'achat ou l'aménagement de terrains d'accueil. L'administration me signale en outre qu'il n'existe aucun projet en cours.

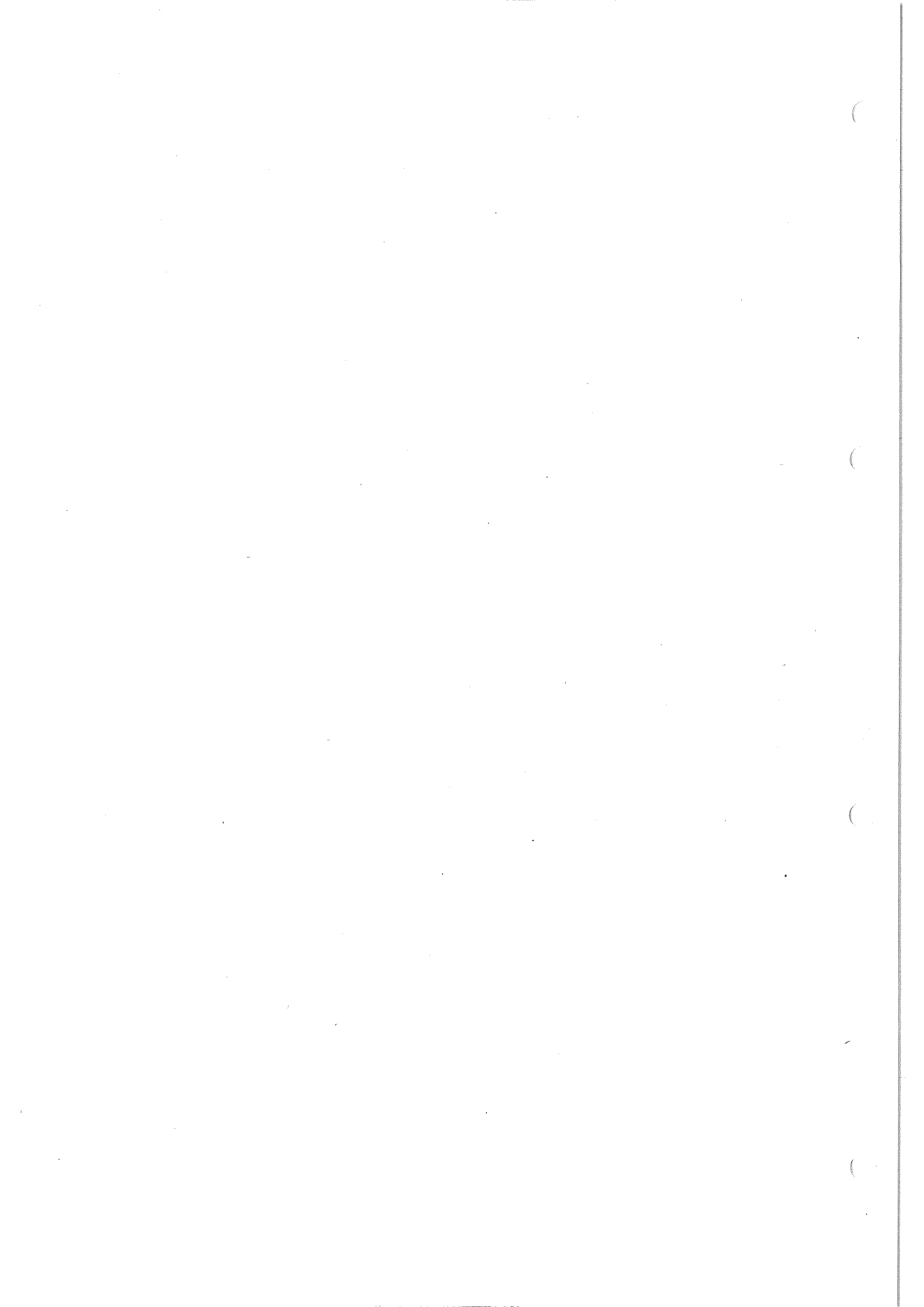
J'ai toutefois insisté pour que ce crédit soit maintenu en 2000. Des contacts seront pris avec certaines communes.

La différence de 100 000 francs entre le budget 1996 et les années suivantes a permis à l'administration de couvrir d'autres postes qui n'avaient pas été repris au budget tels que les frais d'expertises immobilières dans certains dossiers ...

Quant à votre interrogation sur l'existence d'autres types d'aides financières aux gens du voyage, il n'y en a pas à ma connaissance.

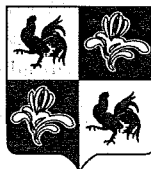
Je vous invite cependant, vu les matières que vous citez à titre exemplatif, à interroger mes collègues.





Assemblée de la Commission communautaire française

ASSEMBLEE



BRUXELLES

17 décembre 1999

---

SESSION ORDINAIRE 1999-2000

---

**BULLETIN  
DES  
QUESTIONS ET RÉPONSES**

## SOMMAIRE

	Pages
<b>I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU DANS LE DÉLAI RÉGLEMENTAIRE</b>	
(Article 85 du règlement)	
<b>Le président du Collège, chargé de l'Enseignement, de la Reconversion et du Recyclage professionnels, du Transport scolaire, de la Cohabitation des communautés locales, des Relations avec la Communauté française et la Région wallonne, ainsi que des Relations internationales, monsieur Eric Tomas</b>	
<i>Liquidation des subventions organiques (n° 5 de M. Grimberghs) .....</i>	4
<b>Le membre du Collège, chargé du Budget, de l'Action sociale et de la Famille, monsieur Alain Hutchinson</b>	
<i>Liquidation des subventions organiques (n° 5 de M. Grimberghs) .....</i>	5

Pages

**II. QUESTIONS DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE  
ET RÉPONSES DES MEMBRES DU COLLÈGE**

(Article 85 du règlement)

**Le président du Collège, chargé de l'Enseignement, de la Reconversion et du Recyclage professionnels, du Transport scolaire, de la Cohabitation des communautés locales, des Relations avec la Communauté française et la Région wallonne, ainsi que des Relations internationales, monsieur Eric Tomas**

*Football Club Atlas (n° 2 de Mme Huytebroeck) ..... 6*

**Le membre du Collège, chargé de la Santé, de la Culture, du Tourisme, du Sport et de la Jeunesse, monsieur Didier Gosuin**

*Comptoir d'accueil au terminal TGV/Thalys/Eurostar (n° 1 de M. Roelants du Vivier) ..... 7*

*Football Club Atlas (n° 2 de Mme Huytebroeck) ..... 7*

*Agora Space (n° 3 de Mme Huytebroeck) ..... 8*

**Le membre du Collège, chargé du Budget, de l'Action sociale et de la Famille, monsieur Alain Hutchinson**

*Soutien financier des gens du voyage (n° 4 de Mme Huytebroeck) ..... 10*

LE MEMBRE DU COLLÈGE,  
CHARGÉ DU BUDGET, DE L'ACTION SOCIALE  
ET DE LA FAMILLE,  
MONSIEUR ALAIN HUTCHINSON

Question n° 4 de Mme Huytebroeck du  
7 octobre 1999.

*Soutien financier des gens du voyage.*

Dans le budget des dépenses de la Commission communautaire française, l'article budgétaire 63.24 (division 22, programme 5, infrastructures sociales) concerne les subventions aux communes pour l'achat et l'aménagement de terrains de camping pour nomades. En 1996, le budget qui y avait été consacré était de 300 000 francs; les années suivantes, le budget annuel était de 200 000 francs.

Ces crédits étaient destinés à couvrir le financement d'infrastructures d'accueil pour nomades.

Monsieur le membre du Collège pourrait-il m'indiquer quelles communes ont été ainsi subventionnées et pour quelles infrastructures? Quels types de dépenses ont été couvertes? Pour quels montants?

Y a-t-il d'autres aides financières accordées aux gens du voyage, par exemple dans les activités jeunesse, petite enfance, éducation permanente, activités parascolaires, écoles de devoirs ou centre d'alphabétisation? Si oui, pour quels types d'activités et pour quels montants?

D'avance je remercie le membre du Collège pour ses réponses à mes questions.

**Réponse:** Avant de rédiger la réponse et afin que celle-ci soit complète, j'ai pris soin d'interroger

l'administration chargée de la gestion de cet article budgétaire et des prestations y relatives.

Les renseignements obtenus sont les suivants:

L'article 63.24 — division 22 — concerne, en matière d'infrastructures sociales, les subventions aux communes pour l'achat et l'aménagement de terrains de camping pour nomades.

En 1996, un budget de 300 000 francs avait été décidé pour ce type d'infrastructures. Les années suivantes, le budget a été réduit à 200 000 francs.

Aucune commune n'a marqué son souhait jusqu'à présent de bénéficier de ce type d'aide pour l'achat ou l'aménagement de terrains d'accueil. L'administration me signale en outre qu'il n'existe aucun projet en cours.

J'ai toutefois insisté pour que ce crédit soit maintenu en 2000. Des contacts seront pris avec certaines communes.

La différence de 100 000 francs entre le budget 1996 et les années suivantes a permis à l'administration de couvrir d'autres postes qui n'avaient pas été repris au budget tels que les frais d'expertises immobilières dans certains dossiers ...

Quant à votre interrogation sur l'existence d'autres types d'aides financières aux gens du voyage, il n'y en a pas à ma connaissance.

Je vous invite cependant, vu les matières que vous citez à titre exemplatif, à interroger mes collègues.





